

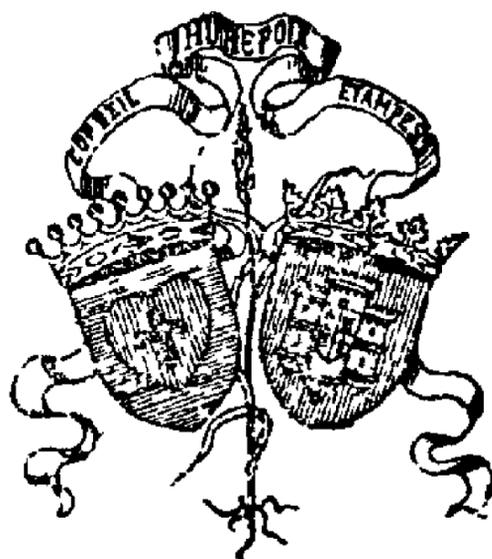
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

19<sup>e</sup> Année — 1913

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS

A. PICARD, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
MCMXIII

# LES COSAQUES A ÉTAMPES

EN 1814

## ET LE PILLAGE DU CHATEAU

*DE BOIS-HERPIN*

---

Bien que la région d'Etampes, malgré sa proximité de Paris et de Fontainebleau, n'ait pas été le théâtre d'opérations militaires importantes au moment de la campagne de France, elle eut à subir l'occupation étrangère, à la suite de la prise de Paris par les troupes alliées (31 mars 1814).

Les Russes campèrent autour de la ville et les Cosaques s'établirent en deux points : au-dessous de Guinette, près du Port et faubourg Saint-Pierre, près de Gérofosse<sup>1</sup>.

Mon grand-père m'a raconté qu'il se souvenait parfaitement, malgré son très jeune âge, d'avoir vu le campement de Gérofosse, en 1814, et que son imagination d'enfant avait été vivement frappée par l'apparence barbare de ces troupes.

Les Cosaques constituaient, en effet, à cette époque, plutôt une horde indisciplinée qu'un corps régulier ; les nombreux contingents asiatiques, incorporés dans l'armée russe, contribuaient à faire de ces troupes des bandes portées au pillage et extrêmement peu civilisées.

Il semble que les habitants d'Etampes et des environs aient eu beaucoup à souffrir de la présence des Cosaques et que les actes de brigandage aient été fréquents de la part de ceux-ci.

Nous n'en voulons comme preuve que la lettre que nous publions aujourd'hui et qui donne de curieux détails sur le séjour de ces troupes à Etampes et sur les vexations qu'elles firent subir aux habitants de notre ville et à ceux des environs.

Cette lettre a été écrite par Jeanne de Poilloüe de Bonnevaux,

1. L. MARQUIS. *Les rues d'Etampes*. Etampes. Brière 1880-in-8° p. 37.

née à Etampes le 11 juin 1781, cinquième enfant de Jean-Baptiste de Poilloüe, comte de Bonnevaux, Sieur d'Izy, ancien garde du corps du Roi, et de Marguerite-Julie de Germay ; elle est adressée à son frère Auguste-Jean-Baptiste de Poillouë, comte de Bonnevaux, né à Etampes le 17 avril 1778, ancien officier d'artillerie de la Marine, qui habitait la ville de Saint-Lô (Manche), en 1814.

Malgré la naïveté de l'expression et, peut-être, quelques exagérations dans les détails, cette lettre nous a semblé présenter un certain intérêt, parce qu'elle rend compte d'évènements peu connus et se rattachant à l'histoire locale de notre région. Nous la publions intégralement, nous bornant à rectifier l'orthographe très fantaisiste de Mlle de Bonnevaux et à y adjoindre une ponctuation que, dans son trouble, elle a complètement négligée.

Etampes, ce 10 avril 1814.

Nous venons de recevoir ta lettre, en date du 30 mars ; elle a calmé un peu l'inquiétude où nous étions sur ton compte, car nous te croyons aussi bien entouré que nous et peut-être forcé de quitter la Normandie.

Mais, grâce à Dieu, il paraît que tu es fort tranquille et, selon toute apparence, tu le seras maintenant, encore plus que jamais.

Pour nous, nous avons eu des transes affreuses depuis douze jours ; il y a douze mille hommes campés autour des murs de la ville. Il y en a de toutes les nations, Cosaques, Kalmouks, Turcs ; les premiers ne parlent ni n'entendent le français ; il y en a même, des seconds, qui n'ont pas figure humaine, ayant de la barbe longue de six pouces par toute la figure, vêtus de peaux d'ours et de moutons noirs. On ne peut pas même les regarder sans horreur ; heureusement que c'est le plus petit nombre !

Toutes les nuits, il en couche une trentaine sur le carrefour Saint Basile, avec autant de chevaux, tout pêle-mêle. Les Prussiens ne leur commandent qu'à coups de bâton ; c'est, dit-on, pour essayer de les civiliser, qu'on les amène en France ; il y a aussi quelques chinois.

Le général Strnichef loge chez le maire ; on le nomme aussi Glatow.

Il y a, à Brunehaut <sup>1</sup>, un mille de Tartares et de Baskirs qui sont

1. Le Château de Brunehaut, à 4 kil. d'Etampes, sur la commune de Morigny, appartenait alors à la famille de Viart.

les plus indisciplinés et les plus pillards <sup>1</sup> ; le reste est campé au-dessus de Morigny.

Ils viennent de piller entièrement le château de Bois-Herpin <sup>2</sup> dont les habitants sont accourus tous ici ; nous en avons onze, tant maîtres que domestiques, dont cinq enfants.

Ils (*les Cosaques*) entrèrent trente à 10 heures du matin ; l'officier, en entrant dans le château, dit à sa troupe :

*Cherche, cosaque, cherche!* Aussitôt, trois s'emparèrent de M. de P. <sup>3</sup> le pistolet à la tête et sur la poitrine en criant : *Argent ! Argent !*

Comme ils l'entraînaient dans son petit bois, M. de P. se souvint heureusement, qu'il avait enterré, au milieu, un sac de cinq cent livres ; il se mit à le déterrer avec les mains, et aussitôt, ils se jetèrent sur le sac pour se partager ce qu'il contenait.

Pendant ce temps, le pauvre Antoine s'échappa et courut de toutes ses forces jusqu'à Mespuits <sup>4</sup> ; il croit n'avoir mis que dix minutes à faire ces trois quarts de lieue. Arrivé plus mort que vif, il n'eut que la force de se jeter dans une grange et crut mourir de peur et d'inquiétude sur sa famille.

Pendant ce temps, deux (*Cosaques*) prirent Madame Anne-Ide par les bras et la traînèrent de chambre en chambre, la tirant sur les genoux, lorsqu'elle tombait. Ils enfoncèrent huit portes de chambres, brisèrent partout secrétaires, commodes et fauteuils ; enfin,

1. MARBOT (*Mémoires du G<sup>l</sup> Bon de Marbot*. — Paris. Plon 1891, in-8°. T. 3, p. 322) raconte que les Baskirs n'étaient armés que de flèches qu'ils lançaient paraboliquement, parce qu'étant totalement irréguliers, ils ne savaient pas se former en rangs, et marchaient tumultueusement, comme un troupeau de moutons. Cette méthode de tir était due au désordre de ces cavaliers qui ne pouvaient tirer horizontalement devant eux, sans tuer ou blesser ceux de leurs camarades qui les précédaient. Ces flèches étaient fort peu meurtrières ; Marbot ne cite qu'un cas de mort dans son régiment assailli par les Baskirs, à la bataille de Leipzig et, atteint lui-même par une flèche de 4 pieds de long, il n'en fut que légèrement blessé.

2. Bois-Herpin, canton de Méréville, à 10 kil. d'Etampes, comptait 98 habitants en 1812 (*Annuaire de Seine-et-Oise*).

3. Antoine-Joseph-Judith-Dorothée Ferrier de Pillot, né à Ornans (Doubs) le 26 mars 1773, épousa à Bois-Herpin, le 10 novembre 1801, Anne-Ide Le Roy de Grandmaison, née à Bois-Herpin le 2 septembre 1774, fille d'Auguste-Thomas Le Roy de Grandmaison, lieutenant-général des armées, décédé, et de Marie-Madeleine Perrault de Lessart. Anne-Ide de Grandmaison était petite-nièce et filleule de Joseph-François Foullon, conseiller d'Etat et Intendant des Finances, massacré à Paris par le peuple, le 22 juillet 1789, ainsi que son gendre Bertier. (Voir Ch. FORTEAU, *Les Registres paroissiaux du Canton de Méréville*. Champion 1910, in-4°, p. 100).

4. Mespuits, commune du canton de Milly, à 13 kil. d'Etampes.

à 4 heures, Madame de G. <sup>1</sup> et sa fille se jetèrent à leurs genoux et les prièrent de leur ôter la vie. Le chef prit la tête de Madame de Pillot dans ses deux mains avec un air de pitié et, d'un seul, signe de main, fit sortir tout son monde.

Les bonnes avaient sauvé les cinq enfants (dont un de six mois que la mère nourrit) dans un grenier à la Forêt <sup>2</sup> ; les autres domestiques s'étaient sauvés les uns par les fenêtres, les autres par dessus les murs du parc.

Ces deux dames étaient restées toutes seules dans le château ; un paysan, voyant tout leur monde parti, vint leur dire où était leur famille ; elles furent toutes deux la rejoindre et passèrent la nuit dans l'enfétage d'un grenier, qui était si bas qu'elles ne pouvaient être qu'assises ou à genoux. Elles étaient dix et d'une inquiétude affreuse sur le sort de Monsieur de P... qui, de son côté, à la faveur de la nuit, rôdait autour de son château, pour recueillir les débris de sa famille.

Après deux heures d'attente, on lui dit où elle était ; il se cacha de nouveau, et le lendemain, à la pointe du jour, voyant un peu de calme, il fut chercher tout son monde pour emballer les restes, ce qui fut bientôt fait et il vint demander l'hospitalité à maman <sup>3</sup>.

Ce pauvre M. de P... n'a que deux chemises de reste, un seul habit, et encore si mauvais qu'il faut tous les jours le raccommoder, Madame de G... que les seuls habits qu'elle avait sur elle. Leur arrivée ici était une chose affreuse ; tous les enfants pleuraient, les deux dames si changées que nous ne pouvions les reconnaître ; M. de P... avait un mauvais pantalon en loques, une blouse si crottée que je ne sais en quoi elle était, un bonnet de coton et un mouchoir rouge autour du cou.

Ils sont ici depuis six jours et ce n'est qu'aujourd'hui qu'ils ont commencé à sourire ; on est déjà venu leur dire qu'on est revenu trois fois recommencer ; excepté le feu, ils n'ont plus rien à craindre !

Le soin que nous nous donnons pour la nourriture et le logement de 18 personnes fait que, depuis que nous les avons, nous n'avons presque plus le temps de nous occuper de ce qui se passe dans la ville, excepté deux ou trois fois par jour où on fait fermer tous les contrevents et barricader les portes.

1. Madame de Grandmaison était alors âgée de 77 ans (Ch. FORTEAU, *loc. cit.*)

2. La Forêt-S<sup>te</sup> Croix, canton de Méréville, à 9 kil. d'Etampes.

3. M<sup>me</sup> de Bonnevaux habitait Etampes, probablement rue Saint-Mars (M. LEGRAND, *Etampes pittoresque*. Etampes. Humbert-Droz, 1902, in-8<sup>o</sup>, page 140).

Nous commençons à nous y faire.

Plusieurs jeunes gens d'ici, voire même Saint Périer <sup>1</sup> sont déjà allés à Paris se présenter et, dit-on, demander des places ; cela se dit à l'oreille, car personne ne s'en vante.

Quant à mon voyage, comme les motifs d'empêchement sont les mêmes, quand la Providence le permettra tout cela s'arrangera.

Cerny <sup>2</sup> pillé ; M. de Jumillac <sup>3</sup> pillé ; ils sont allés aujourd'hui quatre mille chez M. de Bizemont <sup>4</sup> ; il est à Paris.

Bénard va beaucoup mieux.

Pendant que je finis cette lettre, on nous dit qu'on cherche M. de Gaville <sup>5</sup> pour le punir d'avoir fait des plaintes contre un qui voulait

1. Auguste de Poillou, comte de Saint-Périer, né à Etampes le 5 janvier 1787, septième enfant de César-Joachim de Poillou de St Périer et de Marie-Geneviève de Bouraine, fut nommé, dès le 15 avril 1814, brigadier-fourrier au 2<sup>e</sup> escadron de la Garde nationale à cheval de Paris, constituée le 31 mars 1814, pour former provisoirement la garde du roi Louis XVIII. Il entra dans les gardes du corps du Roi, avec rang de lieutenant, le 16 juin 1814. Maréchal des logis, rang de capitaine de cavalerie, aux gardes du corps de Monsieur, Comte d'Artois, le 15 juillet 1814.

Au moment des Cent-Jours, il revint à Etampes, où il reçut, le 3 mai 1815, un ordre d'éloignement du Sous-Prefet d'Etampes, en exécution du décret impérial du 23 mars 1815. Il était invité à s'éloigner de Paris à la distance de 30 lieues ; mais cette mesure pouvait être modifiée et il était autorisé à demeurer dans son domicile ordinaire, à la condition de prêter serment à l'Empereur et de donner des garanties sur sa conduite ultérieure.

Il ne semble pas qu'il se soit conformé à cette mesure, car le 30 décembre 1815, il reçut un certificat du Sous-Préfet constatant « qu'il n'a point prêté le serment de fidélité à « Napoleon Bonaparte, lors de l'interrègne, et que son attachement bien sincère pour le « Roi et son auguste famille n'a jamais varié ».

Ce certificat est signé par le Sous-Prefet d'Etampes : BOURAINE et porte les signatures suivantes que nous reproduisons, à titre documentaire :

Le Maire d'Etampes, maréchal de camp, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur : ROMANET, le M<sup>re</sup> DE TALARU, pair de France, DE TARRAGON, chevalier de St Louis, LEROY, chevalier de St Louis, POILLOU DE BIERVILLE, chevalier de St Louis, le CHEV. DE SALVERT-MONT-ROIGNON, chevalier de St Louis, le CHEV. DE LA BORDE, chevalier de St Louis, GAVILLE, chevalier de St Louis, LAURENT DE ST JULIEN, chevalier de St Louis.

2. Cerny, canton de la Ferté-Alais, comprenait en 1789 trois fiefs : Cerny en partie et Villiers qui appartenaient au comte de Selve et Presle qui appartenait au vicomte de Mauroy. (M. LEGRAND et L. MARQUIS, *Les trois états du bailliage d'Etampes aux Etats généraux*, Etampes, Brière, 1892, in-8°, page 96).

3. Henri-François-Joseph Chapelle, baron de Jumillac, possédait en 1789, le château de Guigneville, canton de la Ferté-Alais, à 18 kil. d'Etampes.

4. Nous trouvons plusieurs membres de cette famille dans le bailliage, en 1789 : à Champcueil (fief du Buisson), à Champmotteux (fief de Vignay), à Gironville-sous-Buno et à Tignonville.

5. Un membre de cette famille d'Etampes, Eugène de Gaville, fils de N... Picard de Gaville et de N... de Mirebeau, a publié un volume de poésies : *Les Soirs*. Paris, H. Fournier, 1834, in-8°.

piller chez lui : le général lui fit donner tant de coups de corde (*au cosaque*) qu'il en est mort.

Il est malheureux d'être commandant de la Garde dans un tel désordre.

Nous venons de recevoir des nouvelles de Louise ; sa lettre est datée de St-Dizier, 15 mars, et timbrée de Chateaudun. Elle se porte bien, elle est toute la famille de Joinville de Saint-Mars ; ils n'ont pas trop souffert.

Madame de Saint-Mars et toute la famille <sup>1</sup> sont toujours près de Blois, sans étrangers, mais encombrés de prisonniers et de blessés.

Et notre pauvre Abel, quand le reverrons-nous <sup>2</sup> ? Je tremble de ne jamais le revoir ; que le temps me semble long sans en entendre parler !

Orléans ne s'est rendu qu'aujourd'hui à 9 heures du matin.

Cette lettre, écrite dans un style familier et parfois même assez incorrect, ne manque pas, cependant, de coloris dans la description. Elle montre que les habitants d'Etampes eurent vraiment lieu de se plaindre de la présence des troupes des Alliés, que le génie militaire de Napoléon ne put empêcher d'envahir le territoire, malgré l'admirable campagne de France, pendant laquelle il déploya, au dire des techniciens, les ressources suprêmes d'un incomparable talent de tacticien.

Elle montre aussi que les passions politiques de cette époque troublée n'étaient pas étrangères aux Étampois d'alors, puisque « *plusieurs jeunes gens d'ici* » n'attendirent pas l'abdication de l'Empereur pour aller solliciter des places du nouveau maître qui devait le remplacer.

Dr René DE ST-PÉRIER.

1. Il s'agit, sans doute, d'Antoinette de Chavannes, fille de Jacques de Chavannes, conseiller au Parlement de Paris, née à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1753, qui épousa le 17 octobre 1774, Jacques Auguste de Poillou, marquis de St-Mars, officier aux Gardes Françaises, qui fut député de la noblesse du bailliage d'Etampes aux États-Généraux de 1789 et qui mourut à Limours (S.-et-O.), le 22 août 1794.

2. Abel-Jacques de Poillou, vicomte de Bonnevaux, frère de Mlle de Bonnevaux, né à Etampes le 22 juin 1791, entre à l'École militaire de St Cyr d'où il sortit le 25 mai 1812, était sous lieutenant au 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, et prisonnier en Russie. Blessé à la tête le 8 novembre 1812 et le lendemain à la jambe gauche d'un coup de feu à la bataille de Berniki, près de Smolensk, il demeura en captivité en Russie jusqu'au 23 septembre 1814. Il fut reçu le 12 novembre 1814 aux Gardes du Corps du Roi Louis XVIII.